

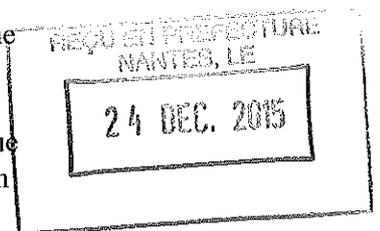
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du vendredi 11 décembre 2015**  
**à 15H00 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Instituton d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 11 décembre 2015 à 15H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan



**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du vendredi 11 décembre 2015**  
**à 15H00 à La ROCHE BERNARD**

**8 RESSOURCES:**

**Emplois non-permanents 2016 : création**

**A) Emplois non permanents saisonniers et stagiaires de l'enseignement supérieur**

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la création ou le renouvellement d'emplois non-permanents, dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984. Il est proposé au Conseil d'Administration en 2016 de maintenir l'effectif saisonnier au niveau de 2015 (soit 18 mois cumulés, pour 34 mois en 2009).

**1. POLE « Eau Potable et hydraulique »**

**a) Barrage d'ARZAL**

- L'exploitation normale du barrage nécessite depuis 2002, la présence de 5 barragistes à temps complet, pour en assurer l'entretien et la gestion.

Les jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupération, entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale, afin de répondre aux exigences minimum (2 agents à l'entretien – 1 à la gestion).

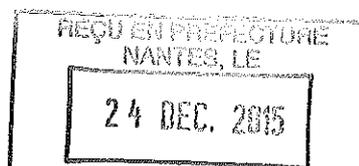
Il est donc proposé le renouvellement en 2016 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal de l'I.A.V. :

<b>ASSISTANT BARRAGISTE CONTRACTUEL</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Exploitation et entretien du Barrage
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
<b>Période de recrutement</b>	Juillet et Août 2016

- L'exploitation normale du barrage durant la période estivale, du fait d'une nette augmentation de la navigation de plaisance en transit par le barrage, impose la présence de 2 lamaneurs, chargés de faciliter et accélérer les éclusages.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration le renouvellement en 2016 des 2 emplois suivants à prendre en charge par le Budget Principal de l'I.A.V. :

<b>2 LAMANEURS CONTRACTUELS</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
<b>Période de recrutement</b>	5 mois entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2016



## 5 Pont de CRAN

L'exploitation normale du Pont de CRAN, à SAINT DOLAY, nécessite la présence de deux agents permanents à temps complet.

Les jours fériés, congés annuels et récupérations entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale.

Il est donc proposé le renouvellement en 2016 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal :

<b>PONTIER CONTRACTUEL</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Exploitation et entretien du Pont de CRAN
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
<b>Durée</b>	5 semaines entre juillet et août 2016

## 2 POLE « Milieux naturels et animation Bassin »

### Visites guidées de la Passe à Poissons du Barrage d'ARZAL

La plus forte fréquentation touristique sur le barrage d'ARZAL pendant la période estivale, et l'intérêt du grand public pour la passe à poissons, imposent de recruter un agent contractuel chargé des visites guidées de cet équipement du barrage.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de renouveler pour l'exercice 2016, l'emploi non permanent suivant, à prendre en charge sur le Budget Principal de l'LA.V, dans les conditions suivantes:

<b>GUIDE ANIMATEUR CONTRACTUEL</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Fonctions de guide, d'animation pédagogique et de surveillances des visites
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
<b>Période de recrutement.</b>	<p><b>Mois de mai :</b> Les après-midi (4h) des weekends, des ponts et des jours fériés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont du 5 au 8 – pont du 14 au 16</li> <li>- Weekend du 21/22 et weekend du 28/29</li> </ul> <p><b>Mois de juin :</b> Les après-midi (4h) des weekends et des ponts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Weekend du 4/5 – weekend du 11/12 – weekend du 18/19 et weekend du 25/26</li> </ul> <p><b>Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre :</b> Tous les après-midi (4 h), du mercredi au dimanche inclus ½ h par semaine pour la restitution des comptes</p> <p>Pour la période de mai à septembre, + ½ journée (4h) de formation pour chacun des vacataires recrutés.</p>

### 3 POLE « Ressources »

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 art. 3 alinéa 2 et pour pouvoir assurer la continuité du service, il est proposé que les services puissent faire appel en cas de besoin avéré à un agent, pour une durée de 1 mois maximum, pour effectuer des tâches administratives ou techniques et occasionnelles d'exécution.

La rémunération afférente serait effectuée sur la base de l'indice minimum de FPT, et prise en charge par le Budget Principal.

### 4 POLE « Ressources »

Il est proposé que les services puissent faire appel, selon les besoins des services, à des stagiaires gratifiés, à savoir des étudiants qui doivent, dans leur cursus, accomplir des stages pratiques.

Leur gratification serait calculée sur la base de 88 % de l'indice majoré 186, soit environ 700 € nets mensuels. S'y ajoutera en outre le bénéfice, dans les conditions du contrat passé pour les agents, des titres-restaurant.

Le recensement des besoins des services est présenté dans le tableau suivant.

Pôle	Thématique	Niveau d'études	Période/durée	Tuteur
Eau Potable et hydraulique	Modélisation inondations	Master 2 ou Ingénieur	6 mois 1 <sup>er</sup> semestre 2016	S. WOIMANT
Milieux naturels	Travaux sur le sonar	BTS électrotechnique	Septembre 2016 1 mois x 2	C. BRIAND
Milieux naturels	Améliorer les fonctionnalités hydrauliques des marais littoraux de la baie de VILAINE : diagnostic et propositions de gestion	Master 2 ou Ingénieur	6 mois Mars 2016	B. BOTNER F. SALAUN
Milieux naturels	Carte d'aléas du phosphore	Master 1 Agronome sciences du sol	3 mois 1 <sup>er</sup> semestre 2016	G. BEDUNEAU
TOTAL			17 mois	

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE  
24 DEC. 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide le renouvellement de l'ensemble des emplois non-permanents proposés, dans les conditions évoquées.
- précise que les crédits correspondants figureront au budget de l'exercice 2016.
- charge la Présidente de toutes les démarches et signatures afférentes.

Pour extrait conforme  
La Présidente,

Solène MICHENOT

